

collection
Les dossiers de l'enseignement scolaire

titre du document
Prévenir la rupture scolaire

éditeur
Direction de l'enseignement scolaire

contact
Bureau des relations internationales
international@education.gouv.fr

accès internet
www.eduscol.education.fr

date de parution
Juin 2004

Conception / graphique
Delcom

photographies
Caroline Lucas / MENESR

impression
Imprimerie du MENESR / 200 ex.

Prévenir la rupture scolaire

Déjà parus dans la collection Les Dossiers de l'enseignement scolaire

- L'enseignement primaire et secondaire en France n° 1 (traduit en anglais), 2000
- L'enseignement primaire et secondaire en France n° 2 (traduit en anglais), 2001
- L'éducation prioritaire en France (traduit en anglais), 2001
- Des politiques d'innovation en Europe, 2001
- La politique de l'enseignement des langues vivantes en France (traduit en anglais), 2002
- La discrimination positive en Grande-Bretagne et en France, 2002
- L'enseignement primaire et secondaire en France n° 3 (traduit en anglais), 2002
- L'enseignement professionnel en France (traduit en allemand, en anglais et en espagnol), 2003
- L'école maternelle en France (traduit en allemand et en anglais) 2004

**Les dossiers
de l'enseignement
scolaire**

Sommaire

page 3	Avant-propos
page 4	Les dispositifs relais : prévenir le risque de rupture scolaire
page 8	École ouverte : proposer des activités éducatives pendant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis
page 9	La Mission générale d'insertion : prévenir les sorties sans qualification
page 12	Les dispositifs d'accueil pour nouveaux arrivants non francophones
page 16	Pour en savoir plus

Avant-propos



L'École en France a pour vocation d'accueillir tous les enfants, de leur permettre l'accès au savoir et d'apporter des réponses appropriées à la diversité de leurs besoins et de leurs intérêts. Face à la situation des enfants et des adolescents qui se trouvent en grande difficulté scolaire, face aux problèmes d'absentéisme, de démotivation, de comportements perturbateurs et violents, des dispositifs ont été mis en place. Ils sont destinés à prendre en charge des élèves issus, pour la plupart, de milieux défavorisés, et, pour certains, en voie de marginalisation scolaire et sociale, afin de les aider à reprendre confiance en leurs capacités, à réintégrer un cursus de formation, à trouver ensuite une qualification professionnelle. D'autres dispositifs s'adressent aux enfants et aux adolescents non francophones nouvellement arrivés dans notre pays : des moyens et des structures leur sont proposés pour leur permettre d'être progressivement scolarisés et intégrés. Là où le risque de déscolarisation est le plus sensible, l'institution scolaire multiplie les modes d'intervention - de la prévention à la prise en charge personnalisée - à tous les niveaux du système éducatif

Les dispositifs relais : prévenir le risque de rupture scolaire



Le collège a pour vocation d'accueillir tous les élèves d'une classe d'âge et de leur permettre de poursuivre leur scolarité par la mise en place de parcours diversifiés.

Depuis une dizaine d'années, diverses mesures ont été prises pour préserver la sérénité des apprentissages et de la vie scolaire face aux actes d'incivilité et de violence.

Les dispositifs relais sont conçus de manière à accompagner, pendant et hors temps scolaire, les élèves qui connaissent, ou risquent de connaître, la marginalisation scolaire et sociale. Modalités temporaires de scolarisation obligatoire, les classes comme les ateliers relais accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, qui en sont arrivés à manifester un rejet de l'institution scolaire. Celui-ci peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur des établissements, un absentéisme chronique non justifié, une démobilitation vis-à-vis de l'enseignement suivi, voire une déscolarisation.

La plupart de ces élèves sont des adolescents vivant des situations familiales et sociales perturbées. Aussi les dispositifs relais ont-ils pour objet de les réinsérer durablement dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, afin de leur permettre à la fois de se resocialiser et de retrouver le goût d'apprendre dans un cadre de relations apaisées.

Les classes-relais

Elles accueillent de manière temporaire des élèves en rupture scolaire, dans une perspective de réinsertion. Les collégiens qui y sont accueillis peuvent y passer entre quelques semaines et une année scolaire. Ils peuvent, selon leur projet individuel, bénéficier d'un emploi du temps adapté qui leur permet de retrouver l'estime de soi et le goût d'apprendre. Certains élèves, entrés dans leur quinzième année, peuvent, s'ils le souhaitent, être accompagnés dans leur projet professionnel.

Les points clefs

Une classe-relais est toujours rattachée à un collège et accueille un groupe réduit d'élèves - entre 8 et 10 - provenant de plusieurs collèges. Elle peut être située soit dans le collège, soit à l'extérieur, selon le projet pédagogique et les possibilités locales.

L'accent est mis sur une pédagogie différenciée, des parcours individualisés qui peuvent être fondés sur l'alternance entre l'école et l'entreprise. L'équipe d'encadrement, volontaire, est

L'admission en dispositif relais

Le cas d'un élève en difficulté est signalé auprès de l'Inspecteur d'académie (département), le plus souvent par le principal du collège où l'élève est inscrit.

L'inspecteur d'académie décide de l'admission d'un élève en dispositif relais - comme, plus tard, de sa sortie -, en s'appuyant sur un groupe départemental de pilotage qui associe des représentants de différents organismes chargés de la jeunesse, et des membres de l'équipe pédagogique. L'accord de l'élève et le consentement de sa famille sont indispensables.

constituée d'enseignants et d'éducateurs, et travaille avec les personnels sociaux et de santé.

La durée de fréquentation d'une classe-relais peut varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans toutefois excéder une année scolaire. L'emploi du temps des élèves est évolutif et adapté au cas par cas.

Le passage en classe-relais est l'occasion d'inciter les parents à suivre de près le parcours scolaire de leurs enfants et de les amener à avoir des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative.

Un partenariat actif lie ces dispositifs à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ, ministère de la Justice), aux collectivités territoriales - conseils généraux et communes -, au tissu associatif de proximité et aux familles.

Un pilotage aux niveaux national, académique et départemental, en relation avec les directions de la PJJ et avec les collectivités territoriales, assure l'information, l'accompagnement et la formation des intervenants de ce dispositif.

Les ateliers-relais

Créés à la rentrée scolaire 2002, ils complètent et développent le dispositif des classes-relais. Ils s'appuient sur un partenariat avec des associations d'éducation populaire.

Les points clefs

Comme les classes-relais, les ateliers-relais constituent une modalité temporaire de scolarité obligatoire et visent à réintégrer un élève dans un cursus de formation et dans un cadre de relations sociales apaisées et réglées.

Ils accueillent des collégiens, parfois des lycéens, pour une durée le plus souvent comprise entre un mois et six semaines, sans excéder seize semaines. Ils s'adressent à des élèves qui manifestent des difficultés de comportement et un rejet de l'École. Les élèves restent sous statut scolaire.

L'accueil dans un atelier-relais doit permettre à l'élève de construire et de mener un projet. Les différents intervenants - enseignants, associations partenaires - recherchent l'adhésion réfléchie du jeune et mettent en œuvre une pédagogie du contrat.



Quelques chiffres

69 ateliers-relais et
272 classes-relais fonctionnent
depuis la rentrée 2003.

250 dispositifs ont fonctionné au
cours de l'année 2001-2002



Outre les apprentissages fondamentaux qui restent une priorité, un travail est mené pour inciter ces jeunes à se conformer aux règles de la vie en collectivité, aux pratiques de la civilité et de la citoyenneté et aux valeurs de la démocratie.

Une démarche de partenariat

Les **dispositifs relais** s'inscrivent dans une volonté de partenariat renouvelée avec les associations d'éducation populaire, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), avec les collectivités territoriales (conseils généraux et communes), et entre les établissements eux-mêmes.

Cette démarche de partenariat se traduit par la mise en commun des compétences et des moyens : le recteur d'académie affecte les emplois d'enseignants et de personnels d'éducation, les associations mettent à disposition des personnels, des locaux et leur savoir-faire en matière de formation, d'accompagnement et de soutien.

Un groupe départemental de pilotage adapte l'offre de ces dispositifs aux besoins des publics potentiellement concernés ; il est également chargé de leur évaluation.

Les démarches pédagogiques et éducatives

Réconcilier ces élèves avec l'école et avec la société, tel est l'objectif des démarches et des stratégies mises en œuvre. Elles visent au développement de la personne, à la socialisation, à l'élaboration par et avec l'élève de son projet scolaire et pré-professionnel.

Que deviennent les élèves ?

Une nette amélioration des comportements a été constatée et près de trois-quarts des élèves ont rejoint un cursus scolaire ordinaire. En 2003-2004, ce sont environ 340 dispositifs (classes et ateliers relais) qui fonctionnent.



Annick Libéral est Proviseur vie scolaire et coordonnatrice des dispositifs relais de l'académie de Rouen. Entretien.

Qui sont les élèves accueillis dans ces dispositifs ?

Ce sont tous des adolescents en grande souffrance, qui cumulent difficultés scolaires, familiales, sociales, économiques et psychologiques lourdes : dans les classes-relais qui accueillent les cas les plus difficiles, certains en sont à leur premier acte de délinquance et font l'objet d'une aide éducative en milieu ouvert, ne vivent plus avec leur famille, mais en foyer, d'autres sont maltraités... L'absentéisme est très fréquent, beaucoup de ces jeunes sont en voie de déscolarisation et manifestent un rejet de l'institution scolaire. La plupart ont une image très dégradée d'eux-mêmes et se mésestiment. Ils se sentent disqualifiés d'avance.

Quelles sont les méthodes adoptées ?

Nous leur proposons des démarches pédagogiques très individualisées, tant dans les apprentissages fondamentaux qu'à travers des projets qui font appel à une élaboration manuelle ou technologique. La resocialisation et la rescolarisation sont des préoccupations majeures de nos équipes. Les professeurs travaillent en binôme ou en équipe avec des intervenants des associations, parfois de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Nous travaillons aussi à rétablir le lien avec les familles lorsqu'il est dénoué : c'est un aspect décisif de ce processus de réconciliation que nous tentons d'amorcer.

Quels sont les résultats que vous percevez ?

Sur l'année 2002-2003, à la sortie de nos classes-relais, 45 % des élèves ont réintégré leurs collèges, 3% sont allés en 3ème technologique, 6% en lycée professionnel, 15% en CFA (Centre de formation d'apprentis) et 8% ont été pris en charge par la MGI (Mission Générale d'Insertion). Les 9% restants ont été perdus de vue. Tous les élèves des ateliers-relais - 47 élèves pour l'académie - ont réintégré leur collège ou ont été admis en lycée professionnel. Nous disposons de peu de recul pour juger des effets de ces démarches - les ateliers-relais ont un an d'existence -, mais il semble que ce travail donne des résultats encourageants, en tout cas au regard de cet objectif prioritaire qui est de réconcilier ces jeunes avec la communauté scolaire et, au delà, avec la société.

École ouverte : proposer des activités éducatives pendant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis

“Nous souhaitons que l’essor du dispositif permette de parvenir à terme à cet idéal que, je crois, nous partageons tous : faire en sorte que les établissements d’enseignement soient, tout au long de l’année, des lieux de culture, de savoir et de loisirs pour les jeunes qui en ont le plus besoin et qui y trouveront une plus grande confiance dans l’école et ses finalités.”

Allocution de Xavier Darcos, ministre délégué à l’enseignement scolaire, lors de la signature de la Charte de l’École ouverte, 19 décembre 2002.



Ouvrir les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et les samedis pour les jeunes qui ne partent pas en vacances et ne fréquentent pas les centres de loisirs : tel est le principe de l’action mise en oeuvre depuis 1991 par ce dispositif interministériel. Celui-ci s’adresse en priorité aux enfants et aux jeunes qui vivent dans des zones socialement défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques dégradés.

Les activités proposées doivent concilier le domaine scolaire (aide aux devoirs, soutien) avec des temps consacrés à la culture, l’informatique, le sport et les loisirs.

Des effets bénéfiques

En ouvrant le collège ou le lycée sur le quartier, en offrant aux jeunes un lieu d’accueil de qualité par la nature et la diversité des activités proposées, École ouverte modifie le regard des jeunes sur leur établissement. Celui-ci prend une valeur, à leurs yeux et à ceux de leurs proches, qui les incite à s’en sentir responsables. École ouverte contribue aussi à l’adaptation des nouveaux élèves, en particulier des plus jeunes, futurs élèves de sixième. Au delà, c’est toute leur représentation de l’institution scolaire qui change : un climat de confiance et des relations apaisées peuvent alors s’instaurer ou être consolidés entre jeunes et adultes. A ce titre, École ouverte contribue à la lutte contre la violence et les incivilités dans les établissements scolaires.

Un nouvel élan

Une Charte a été signée en décembre 2002 par les différents ministres financeurs de l’opération, pour mieux organiser et dynamiser le dispositif : l’objectif est d’augmenter le nombre d’établissements et le nombre de semaines d’ouverture, en particulier sur le territoire de l’éducation prioritaire.

Bilans 2002 et 2003

En 2002, 509 établissements étaient engagés dans l’opération École ouverte, avec 2 616 semaines d’ouverture dans 27 académies pour accueillir environ 76 000 jeunes, encadrés par 11 000 personnes. En 2003, 582 établissements se sont engagés dans l’opération pour offrir 3 100 semaines à environ 100 000 jeunes encadrés par 12 800 personnes. Ces établissements d’accueil sont en majorité des collèges situés en zone éducation prioritaire.

La Mission générale d'insertion (MGI) : prévenir les sorties sans qualification

La politique de l'éducation nationale en matière d'insertion des jeunes s'est concrétisée par la mise en place d'une mission générale d'insertion (MGI) qui joue un rôle essentiel dans la prévention des sorties sans qualification. En effet, les ruptures et les risques de ruptures prématurées engagent la responsabilité de l'école, qui doit proposer à tous les élèves un accès à la qualification avant leur sortie. Cette obligation, qui incombe à tous les établissements scolaires, a pour objectif de limiter le nombre des sorties prématurées et s'inscrit dans une des missions du système éducatif qui est de préparer l'insertion sociale et professionnelle. Elle vise donc, en premier lieu, à réduire le flux des sorties, en second lieu, à organiser des actions spécifiques pour les élèves de plus de seize ans sortis depuis moins d'un an de leur établissement scolaire. Ces formations représentent un préalable et un accompagnement indispensables pour la réussite ultérieure de l'insertion. Les jeunes qui y sont accueillis restent sous statut scolaire pendant la durée de la formation.

La prévention

Le premier rôle de la MGI est de prévenir les ruptures de scolarité des jeunes de plus de seize ans, notamment par la mise en place de cellules de veille et par le suivi individualisé des élèves les plus fragiles.

Dans les collèges et les lycées, **une cellule de veille (parfois appelée "groupe d'aide à l'insertion - GAIN)**, composée d'enseignants de l'établissement, de conseillers d'orientation psychologues, du CPE (conseiller principal d'éducation), et d'autres personnels, sous l'autorité du chef d'établissement, repère les élèves exposés à ce risque et propose des solutions : actions visant l'accueil dans l'établissement, pédagogie de la réussite, accompagnement personnalisé, conseil en orientation. Ce Groupe d'aide à l'insertion (GAIN) ou cellule de veille, accompagne l'intégration des élèves arrivant dans l'établissement et enrichit leur information sur les activités professionnelles et sur les entreprises. Il participe aussi aux réponses apportées aux élèves exposés au risque de sortie prématurée.



Un "entretien de situation" avec un responsable de l'insertion de l'établissement scolaire est prévu pour chaque élève exposé à une situation de rupture : il peut avoir lieu à tout moment de



l'année, notamment lors des périodes clés - en particulier lors de l'affectation des élèves sur leurs vœux d'orientation. Pour les élèves de plus de seize ans n'ayant pas trouvé de formation adéquate, il peut avoir lieu à la rentrée scolaire. A titre d'exemple, près de 73 000 entretiens de situation ont été réalisés en 2002.

Les actions spécifiques de formation

Trois catégories d'actions spécifiques sont proposées :

- les actions de remobilisation
- les actions diplômantes et d'accès à la qualification
- les actions d'accompagnement vers l'emploi

Toutes ces actions comportent trois composantes :

- la remise à niveau des connaissances
- une période en milieu de travail adulte (entreprise, association, etc.)
- un accompagnement individualisé pour garantir l'avenir du jeune et l'accompagner dans sa démarche de projet

Près de 73 000 élèves ont bénéficié d'au moins une de ces actions durant l'année civile 2002.

Les actions de remobilisation

Elles visent à l'accueil et à la remotivation des élèves pour l'entrée (ou le maintien) dans un parcours de formation et de qualification ; à ce titre, elles doivent leur permettre d'acquérir plus solidement les éléments de base de la qualification. Elles sont organisées en modules obligatoires : communication, expression écrite et orale, culture scientifique et technologique, vie sociale et professionnelle.

D'autres modules de formation, notamment une langue étrangère, sont proposés au choix des élèves.

Les actions diplômantes et d'accès à la qualification

Elles permettent aux élèves de préparer un diplôme professionnel ou un examen selon des modalités spécifiques, visant notamment à prendre en compte leurs acquis antérieurs. Elles permettent aux élèves qui ont échoué deux fois à un examen de le préparer à nouveau dans d'autres conditions.

Les actions d'accompagnement vers l'emploi

Ce sont des formations qui s'appuient sur les besoins économiques locaux pour conduire des jeunes titulaires d'un premier diplôme vers l'insertion professionnelle directe.

Pour l'année 2002, à l'issue des actions, 63% des bénéficiaires ont pu entrer en formation (reprise d'un cursus scolaire, entrée en apprentissage, stage organisé par la région, etc.) et 12% en emploi.

Les dispositifs d'accueil pour nouveaux arrivants non francophones

Quelques chiffres

En 2002-2003, près de 38 000 nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degré :

18 000 dans une école primaire, près de 18 000 également dans un collège, environ 2000 dans un lycée dont la plupart (62%) dans un lycée professionnel.

L'École est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et, plus tard, professionnelle des enfants et des adolescents nouvellement arrivés en France : les accueillir dans les meilleures conditions susceptibles de favoriser cette intégration est l'une de ses missions et, au delà, un devoir de la République.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Des structures d'accueil ont été créées à l'école, au collège et au lycée. Ces élèves, qui arrivent tout au long de l'année, sont scolarisés temporairement dans ces dispositifs particuliers, lorsqu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, pour tirer profit immédiatement des enseignements des classes du cursus ordinaire. Ils bénéficient d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. La finalité du dispositif est de permettre à ces élèves de s'insérer progressivement dans une classe du cursus ordinaire.

Ces dernières années ont vu évoluer la composition de ce public à travers des arrivées plus nombreuses de jeunes souvent plus âgés que par le passé, peu ou pas scolarisés antérieurement. Face à de nouveaux besoins, le dispositif a évolué et s'est renforcé.

Les modalités de scolarisation

Tous les élèves sont évalués avant d'être affectés dans une structure d'accueil correspondant au niveau scolaire et aux aptitudes de chacun.

A l'école primaire

Une évaluation initiale est organisée. Les élèves sont inscrits dans leur école dans une classe correspondant à leur âge et à leur niveau scolaire. Parallèlement, ils sont inscrits dans une classe d'initiation (CLIN) afin d'apprendre le français, ou de s'y perfectionner, et ainsi, de s'intégrer plus facilement dans le système éducatif. Les enfants n'y sont pas scolarisés à plein temps, mais suivent en parallèle dans une classe du cursus ordinaire les enseignements qui leur sont accessibles.





Au collège et au lycée

Les élèves suivent une classe d'accueil (CLA) dans un collège, dans un lycée professionnel ou dans un lycée. Tout en perfectionnant leurs apprentissages linguistiques, ils s'intègrent peu à peu dans les classes du cursus ordinaire.

Les élèves arrivés en France à un âge proche de la limite de l'obligation scolaire (16 ans), peu ou pas scolarisés dans le pays d'origine, sont inscrits dans des classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA), afin d'acquérir en un premier temps le français oral courant, puis, dans un second temps, des bases en lecture et en écriture. Ils sont néanmoins intégrés dans les classes du cursus ordinaire lors de cours où la maîtrise du français n'est pas indispensable (EPS, musique, arts plastiques).



Michel Redon est responsable du Centre Académique de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage de l'Académie de Paris (CASNAV). Entretien.

Quelle est la situation de Paris par rapport à la scolarisation des élèves nouveaux arrivants ?

La situation de Paris est particulière, étant donné le très grand nombre d'enfants nouveaux arrivants, la diversité des nationalités, ce dans un espace restreint, et avec des flux en très forte augmentation depuis quelques années. Nous avons mis en œuvre depuis un an une politique très volontariste afin de tenter d'accomplir cette mission difficile : leur faire apprendre le français, les aider à s'intégrer dans un dispositif de formation initiale, les accompagner après leur intégration en classe du cursus ordinaire.

Quels en sont les aspects essentiels ?

L'apprentissage de la langue française est un préalable à tout autre ; c'est aussi le principal vecteur d'intégration ; nous avons réorganisé la scolarisation de ces enfants de façon à accompagner leur apprentissage de la langue tout au long des trois périodes de leur intégration scolaire, notamment en développant le soutien. A Paris, dans le second degré, la scolarisation des élèves est répartie en trois périodes : ils suivent d'abord une classe de français intensif (entre 100 et 300 heures) qui leur permet d'apprendre le français ou de perfectionner leurs bases linguistiques, ainsi que de se familiariser avec les règles de la vie scolaire en France. Puis ils vont en classe d'accueil, avant d'être intégrés, sur décision du conseil de classe, dans des classes du cursus ordinaire. Par la suite, tout élève néo-francophone bénéficie d'un crédit de 100 heures de soutien en français langue seconde, dispensé de façon intensive sur un nombre de semaines limité par des enseignants spécialisés.

L'évaluation a également été remaniée et nous disposons à l'heure actuelle de tests adaptés pour positionner chaque élève tant du point de vue des acquis en français que des capacités cognitives et de l'intégration professionnelle éventuelle. Nous avons également développé un centre de ressources pour les enseignants.

L'enjeu est d'importance : l'École se doit de jouer pleinement son rôle pour promouvoir l'égalité des chances. La population scolaire immigrée à Paris est très importante, d'origines variées : 40% de chinois de 5 à 10 ans, un grand nombre d'enfants venant des anciens pays de l'Est... Beaucoup savent saisir la chance qui leur est donnée, il y a parmi eux d'excellents élèves. Ils sont aussi une chance pour notre pays ; et ce seront nos meilleurs ambassadeurs dans le monde de demain.

Pour en savoir plus ...



Sites internet :

Le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
www.education.gouv.fr

Le site pédagogique de la direction de l'enseignement scolaire :
www.eduscol.education.fr